

Chapitre 61

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend que des articles confectionnés en bonneterie.
2. Ce Chapitre ne comprend pas :
 - a) les articles du n° 62.12;
 - b) les articles de friperie du n° 63.09;
 - c) les appareils d'orthopédie, tels que bandages herniaires, ceintures médico-chirurgicales (n° 90.21).
3. Au sens des n°s 61.03 et 61.04 :
 - a) On entend par *costumes ou complets et costumes tailleurs*, un assortiment de vêtements comprenant deux ou trois pièces réalisées, pour ce qui est de leur surface extérieure, dans une même étoffe, composé :
 - d'une seule veste ou veston dont l'extérieur, à l'exception des manches, est constitué par quatre panneaux ou davantage, conçus pour recouvrir la partie supérieure du corps, éventuellement accompagnés d'un seul gilet tailleur dont la partie frontale est confectionnée dans le même tissu que celui de la surface extérieure des autres composants de l'assortiment et dont la partie arrière est confectionnée dans le même tissu que celui de la doublure de la veste ou du veston;
 - d'un seul vêtement conçu pour recouvrir la partie inférieure du corps et consistant en un pantalon, une culotte, un short (autre que pour le bain), une jupe ou une jupe-culotte, ne comportant ni bretelles, ni bavettes attenantes.

Tous les composants d'un *costume ou complet* ou d'un *costume tailleur* doivent être d'une étoffe de la même structure, de la même couleur et de la même composition; ils doivent, en outre, être de même style et de tailles correspondantes ou compatibles. Toutefois, ces composants peuvent présenter un passepoil (bande d'étoffe cousue dans la couture) d'une étoffe différente.

Si plusieurs éléments du bas distincts sont présentés simultanément, par exemple, un pantalon et un short ou deux pantalons, ou encore une jupe ou une jupe-culotte et un pantalon, priorité doit être donnée, en tant que partie du bas constitutive du costume ou complet, au pantalon ou à l'un d'eux et dans le cas de costumes tailleurs, à la jupe ou à la jupe-culotte, les autres éléments étant à traiter séparément.

L'expression *costumes ou complets* couvre également les costumes de cérémonie ou de soirée ci-après, même si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas remplies :

 - les costumes à jaquette, dans lesquels la veste unie (jaquette) présente des pans arrondis descendant très bas par derrière et se trouve assortie d'un pantalon à rayures verticales;
 - les facs (ou habits), faits ordinairement d'étoffe noire et comportant une veste relativement courte sur le devant, maintenue constamment ouverte et dont les basques étroites, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière;
 - les smokings, dans lesquels la veste, de coupe sensiblement identique à celle des vestes ordinaires, sinon peut-être qu'elle permet de dégager davantage le plastron, présente la particularité d'avoir des revers brillants faits de soie ou d'un tissu imitant la soie.
 - b) On entend par *ensemble* un assortiment de vêtements (autres que les articles des n°s 61.07 et 61.08 ou 61.09) comprenant plusieurs pièces réalisées dans une même étoffe et, présenté pour la vente au détail et composé :
 - d'un seul vêtement conçu pour recouvrir la partie supérieure du corps, à l'exception du pull-over qui peut constituer une deuxième pièce de dessus dans le seul cas du « twin-set », et du gilet qui peut constituer une deuxième pièce dans les autres cas;

- d'un ou de deux vêtements différents, conçus pour recouvrir la partie inférieure du corps et consistant en un pantalon, une salopette à bretelles, une culotte, un short (autre que pour le bain), une jupe ou une jupe-culotte.

Tous les composants d'un *ensemble* doivent être de la même structure, du même style, de la même couleur et de la même composition; ils doivent, en outre, être de tailles correspondantes ou compatibles. Le terme *ensemble* ne couvre pas les survêtements de sport (trainings) ni les combinaisons et ensembles de ski, du n° 61.12.

4. Les n° 61.05 et 61.06 ne couvrent pas les vêtements comportant des poches au-dessous de la taille ou des bords côtes ou autres moyens permettant de resserrer le bas du vêtement, ni les vêtements comportant en moyenne moins de dix rangées de mailles par centimètre linéaire dans chaque direction, comptées sur une superficie d'au moins 10 cm x 10 cm. Le n° 61.05 ne comprend pas de vêtements sans manches.
5. Le n° 61.09 ne couvre pas les vêtements comportant un bord côte, un cordon coulissant ou d'autres éléments resserrants à la base.
6. Pour l'interprétation du n° 61.11 :
 - a) les termes *vêtements et accessoires du vêtement pour bébés* s'entendent des articles pour enfants en bas âge d'une hauteur de corps n'excédant pas 86 cm;
 - b) les articles susceptibles de relever à la fois du n° 61.11 et d'autres positions du présent Chapitre doivent être classés au n° 61.11.
7. Au sens du n° 61.12, on entend par *combinaisons et ensembles de ski* les vêtements ou les assortiments de vêtements qui, du fait de leur apparence générale et de leur texture, sont reconnaissables comme principalement destinés à être portés pour la pratique du ski (alpin ou de randonnée). Ils consistent :
 - a) soit en une *combinaison de ski*, c'est-à-dire en un vêtement d'une seule pièce conçu pour recouvrir les parties supérieure et inférieure du corps; outre les manches et un col, cet article peut comporter des poches ou des sous-pieds;
 - b) soit en un *ensemble de ski*, c'est-à-dire en un assortiment de vêtements comprenant deux ou trois pièces, présenté pour la vente au détail et composé :
 - d'un seul vêtement type anorak, blouson ou article similaire, doté d'une fermeture à glissière, éventuellement accompagné d'un gilet;
 - d'un seul pantalon, même montant au-dessus de la taille, d'une seule culotte ou d'une seule salopette à bretelles.

L'ensemble de ski peut également être constitué par une combinaison de ski du type mentionné ci-dessus et par une sorte de veste matelassée sans manches, portée par-dessus la combinaison.

Tous les composants d'un *ensemble de ski* doivent être réalisés dans une étoffe de même texture, du même style et de la même composition, de même couleur ou de couleurs différentes; ils doivent, en outre, être de tailles correspondantes ou compatibles.

8. Les vêtements susceptibles de relever à la fois du n° 61.13 et d'autres positions du présent Chapitre, à l'exclusion du n° 61.11, doivent être classés au n° 61.13.
9. Les vêtements du présent Chapitre se fermant sur le devant, gauche sur droite, sont à considérer comme des vêtements pour hommes ou garçonnet et ceux se fermant sur le devant, droite sur gauche, comme des vêtements pour femmes ou fillettes. Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où la coupe du vêtement indique clairement qu'il est conçu pour l'un ou l'autre sexe.

Les vêtements qui ne sont pas reconnaissables comme étant des vêtements d'hommes ou de garçonnet ou des vêtements de femmes ou de fillettes doivent être classés avec ces derniers.

10. Les articles du présent Chapitre peuvent être obtenus avec des fils de métal.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
61.01		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 61.03.			
6101.20.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6101.30.00	00	-De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6101.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.02		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 61.04.			
6102.10.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6102.20.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6102.30.00	00	-De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6102.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.03		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnetts.			
6103.10		-Costumes ou complets			
6103.10.10	00	--De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6103.10.90	00	--Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		-Ensembles :			
6103.22.00	00	--De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6103.23.00	00	--De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6103.29.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
-Vestons :					
6103.31.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6103.32.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6103.33.00	00	-De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6103.39		-D'autres matières textiles			
6103.39.10	00	--De fibres artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6103.39.90	00	--Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

-Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6103.41.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6103.42.00		--De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		----Pour hommes :			
11		----Pantalons, brossés ou ouatés.....	NMB		
12		----Autres pantalons, salopettes à bretelles et culottes.....	NMB		
15		----Shorts.....	NMB		
20		----Pour garçonnets.....	NMB		
6103.43.00		--De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		----Pour hommes :			
11		----Pantalons, brossés ou ouatés.....	NMB		
12		----Autres pantalons, salopettes à bretelles et culottes.....	NMB		
15		----Shorts.....	NMB		
20		----Pour garçonnets.....	NMB		
6103.49.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
61.04		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
		-Costumes tailleurs :			
6104.13.00	00	-De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.19.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Ensembles :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6104.22.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.23.00	00	-De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.29.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		-Vestes :			
6104.31.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.32.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.33.00	00	-De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.39		-D'autres matières textiles			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6104.39.10	00	- - -De fibres artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.39.90	00	- - -Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
-Robes :					
6104.41.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6104.42.00		- -De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	10	- - - -Contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		- - - -Autres :			
	91	- - - - -Pour femmes.....	NMB		
	92	- - - - -Pour fillettes	NMB		
6104.43.00		- -De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	10	- - - - -De polyesters contenant du spandex (élasthane)	NMB		
	20	- - - - -Autres, de polyesters.....	NMB		
	90	- - - - -Autres.....	NMB		
6104.44.00	00	- -De fibres artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6104.49.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
-Jupes et jupes-culottes :					
6104.51.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.52.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.53.00	00	-De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6104.59		-D'autres matières textiles			
6104.59.10	00	--De fibres artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6104.59.90	00	--Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
-Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :					
6104.61.00	00	-De laine ou de poils fins	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6104.62.00	--	De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		----Jambières :			
11		----Contenant du spandex (élasthane).....	NMB		
19		----Autres.....	NMB		
		----Autres, pour femmes :			
21		----Pantalons, brossés ou ouatés.....	NMB		
22		----Autres pantalons, salopettes à bretelles et culottes.....	NMB		
25		----Shorts.....	NMB		
		----Autres, pour fillettes :			
35		----Pantalons, salopettes à bretelles et culottes.....	NMB		
36		----Shorts.....	NMB		
6104.63.00	--	De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		----Jambières :			
11		----Contenant du spandex (élasthane).....	NMB		
19		----Autres.....	NMB		
		----Autres, pour femmes :			
25		----Pantalons, salopettes à bretelles et culottes.....	NMB		
26		----Shorts.....	NMB		
30		----Autres, pour fillettes.....	NMB		
6104.69.00	00	D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.05		Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
6105.10.00	--	De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		----Avec col tailleur :			
11		----Pour hommes.....	NMB		
12		----Pour garçonnets.....	NMB		
		----Autres :			
91		----Pour hommes.....	NMB		
92		----Pour garçonnets.....	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6105.20.00		-De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -Avec col tailleur, de polyesters	NMB		
		20 ---- -Autres, de polyesters contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		30 ---- -Autres, de polyesters	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6105.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.06		Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
6106.10.00		-De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -Contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Pour femmes	NMB		
		92 ---- -Pour fillettes	NMB		
6106.20.00		-De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -De polyesters contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		20 ---- -Autres, de polyesters	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6106.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
61.07		Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnetts.			
		-Slips et caleçons :			
6107.11.00		--De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -Contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		80 ---- -Autres, contenant au moins 85 % en poids de coton	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6107.12.00		--De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -De polyester	NMB		
		---- -De nylon ou d'autres polyamides :			
		21 ---- -Contenant du spandex (élasthane)	NMB		
		29 ---- -Autres	NMB		
		90 ---- -Autres	NMB		
6107.19.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Chemises de nuit et pyjamas :			
6107.21.00		--De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		10 ---- -Pour hommes	NMB		
		20 ---- -Pour garçonnetts	NMB		
6107.22.00	00	--De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6107.29.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Autres :			
6107.91.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6107.99.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.08		Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
		-Combinaisons ou fonds de robes et jupons :			
6108.11.00	00	-De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6108.19.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Slips et culottes :			
6108.21.00		-De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
	10	---- -Pour femmes.....	NMB		
	20	---- -Pour fillettes.....	NMB		
6108.22.00		-De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-De nylon ou d'autres polyamides	NMB		
	90	-Autres	NMB		
6108.29.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Chemises de nuit et pyjamas :			
6108.31.00		--De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	10	-Pour femmes	NMB		
	20	-Pour fillettes	NMB		
6108.32.00		--De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		-De polyesters :			
	11	-Pour femmes	NMB		
	12	-Pour fillettes	NMB		
	90	-Autres	NMB		
6108.39.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-Autres :			
6108.91.00	00	--De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6108.92.00	00	--De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6108.99.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.09		T-shirts et maillots de corps, en bonneterie.			
6109.10.00		-De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		---- -Pour hommes ou garçonnets :			
	11	-----T-shirts, blancs, manches courtes, ourlés, encolure ronde, sans poches, garniture ou broderie	NMB		
	12	-----Autres T-shirts	NMB		
	19	-----Autres	NMB		
		---- -Pour femmes ou fillettes :			
	21	-----T-shirts, blancs, manches courtes, ourlés, encolure ronde, sans poches, garniture ou broderie	NMB		
	22	-----Autres T-shirts	NMB		
	29	-----Autres	NMB		
6109.90.00		-D'autres matières textiles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	10	---- -De polyesters	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
61.10		Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie.			
		-De laine ou de poils fins :			
6110.11		--De laine			
6110.11.10	00	-- -Pour femmes ou fillettes, évalués à au moins 20,00 \$/kg	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TPG : 16 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6110.11.90	--	-Autres		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	50	----- <i>-Pour hommes ou garçonnets</i>	NMB		
	60	----- <i>-Pour femmes ou fillettes</i>	NMB		
6110.12	--	-De chèvre de Cachemire			
6110.12.10 00	--	-Pour femmes ou fillettes, évalués à au moins 20,00 \$/kg	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TPG : 16 % TKR : 6 %
6110.12.90	--	-Autres		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	50	----- <i>-Pour hommes ou garçonnets</i>	NMB		
	60	----- <i>-Pour femmes ou fillettes</i>	NMB		
6110.19	--	-Autres			
6110.19.10 00	--	-Pour femmes ou fillettes, évalués à au moins 20,00 \$/kg	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TPG : 16 % TKR : 6 %
6110.19.90 00	--	-Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6110.20.00	--	-De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Brossés ou ouatés :			
	11	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	12	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Autres, contenant du spandex (élasthane) :			
	21	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	22	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Autres :			
	91	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	92	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
6110.30.00		-De fibres synthétiques ou artificielles		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
	10	---- -D'acryliques ou modacryliques, brossés ou ouatés	NMB		
		---- -Autres, d'acryliques ou de modacryliques :			
	21	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	22	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Autres, brossés ou ouatés :			
	71	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	72	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Autres, contenant du spandex (élasthane) :			
	81	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	82	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Autres :			
	91	---- -Pour hommes ou garçonnets	NMB		
	92	---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
6110.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.11		Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés.			
6111.20.00		-De coton		En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et combinaisons de dessus.	NMB		
	20	---- -Chemises, chemisettes, T-shirts, blouses, pull-overs et cardigans	NMB		
	30	---- -Vêtements de nuit et sous-vêtements	NMB		
	50	---- -Bas et chaussettes	PAR		
	60	---- -Accessoires du vêtement	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
6111.30.00		-De fibres synthétiques		En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		30 - - - - -Vêtements de nuit et sous-vêtements	NMB		
		90 - - - - -Autres	NMB		
6111.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
61.12		Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie.			
		-Survêtements de sport (trainings) :			
6112.11.00	00	--De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6112.12.00	00	--De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6112.19.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6112.20.00	00	-Combinaisons et ensembles de ski	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		-Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets :			
6112.31.00	00	--De fibres synthétiques	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6112.39.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
-Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes :					
6112.41.00		-De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
		----Contenant du spandex (élasthane) :			
	11	----De nylon ou d'autres polyamides	NMB		
	12	----De polyesters	NMB		
	19	----Autres	NMB		
	90	----Autres	NMB		
6112.49.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6113.00		Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n^{os} 59.03, 59.06 ou 59.07.			
6113.00.10	00	--Scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné	NMB	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6113.00.20	00	--Combinaisons de plongée	NMB	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 6 % TKR : 6,5 %
6113.00.90	00	--Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.14		Autres vêtements, en bonneterie.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6114.20.00	00	-De coton	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6114.30.00	00	-De fibres synthétiques ou artificielles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6114.90.00	00	-D'autres matières textiles	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
61.15		Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie.			
6115.10		-Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)			
6115.10.10	00	-- -Collants (bas-culottes)	PAR	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		-- -Autres :			
6115.10.91	00	--- -De laine ou de poils fins	PAR	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 13 % TKR : 5 %
6115.10.99	00	---- -Autres	PAR	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 16 % TNZ : 16 % TKR : 5 %
		-Autres collants (bas-culottes) :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6115.21.00		- -De fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
		---- -De nylon :			
	13	---- -Contenant du spandex (élasthane)	PAR		
	19	---- -Autres	PAR		
	90	---- -Autres	PAR		
6115.22.00		- -De fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
	10	---- -Contenant du spandex (élasthane)	PAR		
	90	---- -Autres	PAR		
6115.29.00	00	- -D'autres matières textiles	PAR	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6115.30.00	00	- -Autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex	PAR	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 16 % TNZ : 16 % TKR : 5 %
		- -Autres :			
6115.94.00	00	- -De laine ou de poils fins	PAR	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 13 % TKR : 5 %
6115.95.00		- -De coton		16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 16 % TNZ : 16 % TKR : 5 %
		---- -Contenant du spandex (élasthane) :			
	11	---- -Pour hommes ou garçonnets	PAR		
	12	---- -Pour femmes ou fillettes	PAR		
		---- -Autres :			
	91	---- -Pour hommes ou garçonnets	PAR		
	92	---- -Pour femmes ou fillettes	PAR		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6115.96.00	--	De fibres synthétiques		16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 16 % TNZ : 16 % TKR : 5 %
		---- -Pour hommes ou garçonnets, contenant du spandex (élasthane) :			
11	----	-D'acryliques ou modacryliques.....	PAR		
19	----	-Autres.....	PAR		
20	----	-Pour hommes ou garçonnets, ne contenant pas de spandex (élasthane).....	PAR		
		---- -Pour femmes ou fillettes, contenant du spandex (élasthane) :			
31	----	-D'acryliques ou modacryliques.....	PAR		
32	----	-De nylon ou d'autres polyamides.....	PAR		
39	----	-Autres.....	PAR		
40	----	-Pour femmes ou fillettes, ne contenant pas de spandex (élasthane).....	PAR		
6115.99.00	--	D'autres matières textiles		16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 16 % TNZ : 16 % TKR : 5 %
10	----	-Pour hommes ou garçonnets.....	PAR		
20	----	-Pour femmes ou fillettes.....	PAR		
61.16		Gants, mitaines et moufles, en bonneterie.			
6116.10.00	--	Imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %
10	----	-De matières plastiques.....	PAR		
20	----	-De caoutchouc.....	PAR		
		-Autres :			
6116.91.00	00	De laine ou de poils fins	PAR	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %
6116.92.00	--	De coton		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %
10	----	-De travail.....	PAR		
90	----	-Autres.....	PAR		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6116.93.00		-De fibres synthétiques		18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %
	10	---- -De travail	PAR		
		---- -Autres, pour femmes ou fillettes :			
	41	---- -D'acryliques ou modacryliques.....	PAR		
	49	---- -Autres.....	PAR		
	90	---- -Autres.....	PAR		
6116.99.00	00	-D'autres matières textiles	PAR	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %
61.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie.			
6117.10		-Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires			
6117.10.10	00	---Châles de prière	NMB	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6117.10.90	00	---Autres	NMB	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TAU : 11 % TNZ : 11 % TKR : 6 %
6117.80		-Autres accessoires			
6117.80.10	00	---Écussons et articles similaires; Ceintures	-	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 10 % TKR : 4 %
6117.80.90	00	---Autres	-	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 6 %
6117.90		-Parties			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6117.90.10 00	--	Encarts devant servir à la fabrication de short de cyclisme; De scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné; De châles de prière; Poignets de manche et cols, uniquement de tissus du no tarifaire 6006.23.10, devant servir à la fabrication de chandails de golf	-	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
6117.90.20 00	--	De combinaisons de plongée	-	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
6117.90.90 00	--	Autres	-	18 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 16,5 % TKR : 6 %